



APPEL D'OFFRES PUBLIC

DÉNEIGEMENT DES RUES

LOT 1 – SECTEUR CENTRE-VILLE

LOT 2 – SECTEUR SUD

Description des travaux :	Déneigement des rues situées sur le territoire de la ville de Saint-Raymond (lot 1 – Secteur centre-ville et lot 2 – Secteur sud)
Documents d'appel d'offres :	Disponibles sur SÉAO à compter du 28 juin 2023. http://www.seao.ca ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.
Représentante du dossier :	Mme Chantal Plamondon, greffière. L'adresse de courriel pour rejoindre la représentante est chantal.plamondon@villesaintraymond.com
Dépôt des soumissions :	Avant 11 h, le lundi 17 juillet 2023. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond. Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 14 juin 2023.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA